

Etre autonome pour faire son dossier PAC

Objectifs

Etre autonome pour faire sa déclaration PAC avec télépac

Contenu

Tour de table, présentation des stagiaires

Connaître les différentes aides PAC et leurs critères d'éligibilité; point sur les BCAE

Déclaration PAC :

- Etapes et échéances
- Documents nécessaires pour la déclaration
- Interface Télépac, s'appropriier l'outil en ligne
- Savoir dessiner ses parcelles et ses infrastructures agroécologiques
- Points de vigilance et erreurs à éviter

Connaître les procédures de contrôle et les documents à fournir en cas de contrôle

Modalité d'enseignement

présentiel

Dates, lieux et intervenants

13 avr 2023

09:00 - 17:00 (7hrs)

84300 Cavaillon

Marion Robert, conseillère-animatrice toutes filières à Agribiovar

Infos complémentaires



• AGRIBIO 84 •
Les Agriculteurs BIO du Vaucluse

Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 02/04/2023

Tarifs

25 euros TTC/h (ou nous contacter).

Prise en charge par VIVEA selon éligibilité. Pour les non éligibles : frais de participation de 175 euros par jour de formation (prise en charge financière par votre OPCO possible)

Plus de renseignements

Fausta Gabola

animationconseil13-84@bio-provence.org

Agribio Vaucluse - Civam bio du Vaucluse

M.I.N. 5 - 15 Avenue Pierre Grand
84 953

CAVAILLON Cedex

Tel. 06 95 96 16 62

Taux de satisfaction : %



Modalités d'accès :